



LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA SANTE MENTALE

Objectifs Généraux à 10 ans	Promouvoir le bien être mental et la prévention de la souffrance psychique et des conduites suicidaires
	Améliorer les parcours de santé des personnes ayant des troubles ou handicap psychiques
	Faire évoluer les pratiques des professionnels du sanitaire, du social et du médicosocial

Indicateurs	Part de la population sous anxiolytiques, hypnotiques ou antidépresseurs Nombre d'hospitalisation pour tentative de suicide chez les + de 25 ans pour 1 000 habitants
--------------------	--

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions inscrits dans PRS 2018-2023	Programmation FR 2019	Bilan 2019 /Etat d'avancement	Programmation FR 2020 initiale	Programmation FR 2020 actualisée	Bilan 2020 /Etat d'avancement	Programmation FR 2021	2022	2023	Pilote
1. Prévenir les maladies mentales et renforcer l'acceptation sociale des personnes atteintes	1. Programme de l'Education Nationale de développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge et parcours éducatif en santé	Poursuite des programmes déjà financés et initiés.	Peu d'actions mises en œuvre à visée Sante Mentale . Programmes d'actions orientés sur les addictions, la nutrition avec impact en santé mentale	Evaluer les actions, et accentuer en fonction leur déploiement	Poursuite des programmes déjà financés et évalués (cf FR addictions)	Action non menée en 2020 compte tenu du contexte sanitaire	Redéfinition des méthodes d'intervention en milieu scolaire dans le cadre de la convention Education nationale/ARS.- Signature Convention avant rentrée scolaire d'aout. Lancement AAP prévention sante mentale			ARS/RECTORAT
	2. Programme de renforcement des habilités parentales	Réalisation du bilan intermédiaire		Poursuite du programme sous réserve d'adaptation		Action non menée en 2020 compte tenu du contexte sanitaire				CAF
	3. Développement des Conseils Locaux de Santé Mentale	Développement et Evaluation de l'action des CLSM installés	2 CLSM en place . D'autres CLSM en projet en attente des municipales. Constat sur la nécessité de structurer les CLSM - Réflexion sur périmètre d'actions des CLSM (communale ou intercommunales)	Extension des CLSM	Déploiement de nouveaux CLSM Définition périmètre actions des CLSM	2 CLSM existants . Pas de déploiement de nouveaux CLSM - Evolution du positionnement de l'ARS : plus de financements dédiés aux coordonnateurs de CLSM mais une volonté d'intégrer la thématique santé mentale dans le périmètre des Contrats Locaux de Santé (CLS).	Déploiement de CLS sur l'ensemble des territoires intégrant la thématique santé mentale -signature de nouveaux CLS			ARS/Communes/collectivités
	4. Campagne de sensibilisation du grand public contre la stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques	Poursuite des actions existantes	-Des projets portés par la maison des usagers -Déclinaison annuelle de la semaine de la santé mentale	Appel à projet pour actions complémentaires	Poursuite des actions existantes	Action non menée en 2020 compte tenu du contexte sanitaire	Action reportée en octobre 2021 (à l'occasion de la semaine d'information en santé mentale).			ARS/CTSM
2. Prévenir les conduites suicidaires	1. Formations des professionnels du 1er recours au repérage du risque suicidaire		Formation construite par le groupement d'Etudes et de Prévention du suicide (GEPS) programmée en avril 2019 annulée	Identifier/ Construire un dispositif de formation		Formation construite par le GEPS (Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide) et reposant sur 3 niveaux de formation destinés à des publics différents . Formation des formateurs régionaux réalisée en 2020 10 formateurs régionaux	Déploiement des premières formations de niveau 1, 2 et 3 de prévention du suicide			ARS/URPS
	2. Organisation des complémentarités entre les lignes d'écoutes téléphoniques, les associations d'accueil et les réseaux de prise en charge et de soins	Maintien des dispositifs existants dans l'attente du numéro vert	2 numéros d'écoute disponibles à la Réunion avec la contribution de bénévoles formés . Dispositif maintenu en attente d'un numéro vert national à articuler avec l'offre locale	Maintien des dispositifs existants dans l'attente du numéro vert	Maintien des dispositifs existants dans l'attente du numéro vert	Mise en place d'une plateforme régionale d'écoute et de soutien psychologique à destination du grand public et des professionnels de santé pilotée par la cellule d'urgence médico-psychologique de la Réunion, en articulation avec les associations bénévoles déjà existantes, les CMP, les psychologues du Département, les psychologues libéraux...	Mise en place du numéro vert national accessible 7 jours sur 7 et H24. Evaluation des dispositifs d'écoute régionaux et articulation avec numéro vert			ARS
	3. Mise en place de possibilités de re-contact des personnes ayant fait une tentative de suicide	Démarrage du programme Vigilans	-Installation d'un comité technique prévention -Généralisation dispositif Vigilans en cours -Déploiement du programme Papagéno et formation des équipes journalistiques	Poursuite et bilan intermédiaire	Poursuite du dispositif et bilan intermédiaire	Bilan intermédiaire du dispositif non mené car généralisation du dispositif au niveau national avec financements dédiés	Suivi de la mise en œuvre du programme Vigilans et élaboration bilan d'activité			EPSMR
	4. Repérage des signes faibles de mal être chez les jeunes et les personnes âgées	-Poursuite des travaux sur les outils de repérages des fragilités des PA avec intégration du risque de dépression - Instruction d'un projet visant les jeunes au titre de l'article 51	Bilan feuille de route Personnes Agées - travaux en cours -.	Livraison et validation de l'outil de repérage	Évaluation de l'activité des équipes mobiles de géronto psychiatrie et déploiement des équipes	Cf bilan feuille de route PA : Pas de consensus sur une grille unique de repérage	CF Feuille de Route Personnes Agées			Université/CHU
	5. Evaluation du programme Vigilans pour une généralisation du dispositif				cf 23	cf 23	cf 23			
	6. Organisation d'une réponse d'hospitalisation rapide en aval des urgences	Consolider l'articulation entre les urgences psychiatriques et l'offre d'hospitalisation psychiatrique et CMP. (CPOM Etablissements)+projet médico-soignant du GHT					Pertinence de l'action à revoir dans le cadre de la Communauté Territoriale de Santé Mentale			ARS

3. Assurer les conditions d'un repérage et d'un diagnostic précoce des troubles psychiques	1. Réorganisation de la répartition des missions de manière spécifique et complémentaire entre CMPEA et CMPP		travaux CREAL en cours	Evaluation/diagnostic des missions de chaque structure	Evaluation/diagnostic des missions de chaque structure	Réalisation d'un audit sur le fonctionnement des CMP et CMPEA en vue de rapprocher les fonctionnements des structures et définir les missions socles ainsi que les effectifs nécessaires pour assurer ces missions. Renforcement de l'ensemble des CMP / CMPEA en temps soignant (IDE) et d'un ou deux CMP/CMPEA par territoire en temps médical	Déploiement sur terrain et suivi de l'impact sur les files d'attente, les délais de prise en charge, le taux de passage aux urgences			CREAI	
	2. Réorganisation interne des CMPEA, CMPP, CMP et les équipes de liaison pédopsychiatrie dans les établissements, pour un premier rendez-vous à 1 mois, et un projet de soins ou de réorientation à 3 mois	Objectif à intégrer dans les CPOM des établissements	Augmentation des équipes de CMP et de CMPEA pour enfants, adolescents et adultes Contractualisation en cours								ARS
	3. Consolidation des équipes périnatales de liaison, et des équipes mobiles pour les publics en situation de précarité de l'EPSMR et du CHU		Création d'une équipe mobile santé mentale - Précarité sur le territoire Sud (financement 2,7 ETP.)-objectif de suivi de 100 patients	Evaluation de l'organisation et de l'activité des équipes mobiles.	Evaluation de l'organisation et de l'activité des équipes mobiles. Travaux CTSM	Réalisation par la communauté territoriale d'un état des lieux complémentaire de l'offre et des besoins de la psychiatrie périnatale Elaboration de deux projets dans le cadre de l'appel à projets national sur le renforcement de la pédopsychiatrie : 1 projet retenu, 1 autre projet qui pourra être intégré dans le contrat territorial	Renforcement de l'ensemble des équipes de psychiatrie périnatale				ARS /CTSM
	4. Développement de réponses ambulatoires spécifiques pour les adolescents et les personnes âgées	Evaluation de l'activité des équipes mobiles de géronto-psychiatrie Appel à projet pour extension	action non mise en œuvre	Déploiement des équipes mobiles géronto-psychiatriques	Evaluation de l'activité des équipes mobiles de géronto-psychiatrie et déploiement des équipes	Consolidation des équipes mobiles de gérontopsychiatrie pour renforcer leurs possibilités d'intervention en EHPAD, sur des sites de consultation de proximité ou à domicile Crédit alloué à hauteur de 756 000 € en 2020 pour un déploiement effectif en 2021	Déploiement des équipes mobiles de géronto-psychiatrie				ARS
		Bilan des Maisons des adolescents Poursuite des Maisons des adolescents	Bilan non réalisé. Constat partagé sur la nécessité de réviser les missions et l'organisations des MDA existantes	Programmation d'une Maison des adolescents dans la zone Est Etude des possibilités d'une diversification des points d'accueil et du recours à la Télé médecine	Révision des missions des MDA en vue de la programmation d'une MDA dans la zone Est.	Action non menée et reportée sur les MDA. Consolidation en 2020 des équipes pédopsychiatriques de liaison (temps pédopsychiatre) pour enfants et adolescents admis en pédiatrie.	Elaboration d'un diagnostic sur les missions des structures adolescents actuelles. Réflexion avec le CD pour un déploiement sur l'ensemble du territoire.				ARS / CD
4. Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques	1. Développement d'une offre d'hospitalisation psychiatrique adulte complémentaire et assurant un maillage territorial	Instruction et autorisation	Autorisation accordée pour l'ouverture de lits et places dans l'Est. Le projet médical inclut une unité de gérontopsychiatrie et une unité de jeunes adultes 16-25 ans sur le site						Ouverture clinique de l'Est	ARS	
	2. Extension des capacités d'hospitalisation psychiatrique à l'accueil des jeunes dès 12 ans, dans le cadre de projet de soins dédiés adolescents – jeunes adultes	A inscrire dans les CPOM établissements de santé	Demande d'autorisation en cours d'instruction		A inscrire dans le CPOM des établissements autorisés		Ouverture échelonnée des unités d'hospitalisation à destination des 12-25 ans (hospitalisation complète et hospitalisation de jour) dans les établissements psychiatriques du Groupe les Flamboyants dans l'ouest, Sud et Est	ouverture unité Sud en 2022	Ouverture unité Est en 2023	ARS	
	3. Disposition d'une capacité d'hospitalisation de jour en détention	Travaux	Soutien financier pour la création d'un hôpital de jour de 6 places à la prison de Domenjod.	Travaux	Travaux		Ouverture de l'hôpital de jour à la prison de Domenjo en janvier 2021			EPSMR/Administration pénitentiaire	
	4. Organisation d'un relai des CMPP et CMPEA avec des psychologues libéraux pour des suivis en psychologie de courte durée	Appel à Manifestation d'Intérêt pour expérimentation Article 51	Non mise en œuvre. Effectifs déjà mobilisés dans le cadre de la plateforme de diagnostic et d'orientation. Constat sur le manque de ressources en psychologues Des travaux en cours au niveau national pour redéfinir la place des psychologues libéraux dans les parcours de soins en santé mentale.			Non mise en œuvre		En attente de positionnement du national sur le remboursement des consultations de psychologue par l'assurance maladie. Action conditionnée au positionnement national. Possibilité ouverte au financement forfaitaire de psychologues en MSP en 2021 (>300 000€)			ARS
	5. Extension capacitaire de l'unité vanille (hospitalisation complète en pédopsychiatrie)	A inscrire dans le CPOM de l'EPSMR	Extension effective avec le financement de 4 places avec extension de la prise en charge aux 16-18 ans Démarche de contractualisation en cours .					Déploiement du projet d'extension avec l'ouverture des lits programmée fin 2021. Accueil des jeunes de 16-18 ans			EPSMR
	6. Création d'un lieu de prise en charge adapté aux situations de crise chez des adolescents avec troubles du comportement sans pathologie psychiatrique		Dispositif issu de l'appel à projet national du fonds innovation en psychiatrie: création d'une équipe mobile de pédopsychiatrie d'appui aux services de l'ASE et de la PJJ. portage EPSMR		Mise en œuvre de l'équipe mobile		Construction du dispositif - Définition périmètre et identification des ressources Public cible : jeunes de 12-18 ans ayant d'importants troubles du comportement liés à un trouble psychique ou une souffrance psychopathologique, avec risque de rupture de parcours (rupture de placement, déshcolarisation, risque d'incarcération Portage EPSMR	Déploiement effectif de l'équipe mobile pédopsychiatrique d'appui aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et de l'Education Nationale			ARS/CD/PJJ/Education nationale

	7. Développement de la téléconsultation et télé-expertise psychiatrique, notamment au sein des ESMS en complément des équipes mobiles de psychiatrie, et des centres de détention	Appel à manifestation d'intérêt	AMI non effectif . Dispositif développé en 2020 dans le cadre de la crise Covid	Appel à manifestation d'intérêt	Développement de la pratique dans le contexte de l'épidémie Covid 19 afin de maintenir les accompagnements malgré le confinement	AMI non effectif . Développement en 2020 de la pratique des consultations par téléphone dans le contexte de l'épidémie Covid 19 afin de maintenir les accompagnements malgré le confinement	Travail en cours au sein de la CTSM- S'appuyer sur les expérimentations menées pendant la crise Covid pour généraliser la pratique			CTSM / GCS Tesis	
	8. Réorganisation des conditions d'hospitalisation complète pour assurer la libre circulation des patients et le respect des droits des patients en hospitalisation libre ; révision des organisations de la surveillance des patients en hospitalisation sous contrainte	A inscrire dans les CPOM des établissements de santé						Action modifiée par la réforme de l'isolement - contention qui prévoit un encadrement beaucoup plus strict des mesures d'isolement			ARS
	9. Création au sein de l'hospitalisation publique, d'une unité de soins intensifs en psychiatrie, à recrutement Réunion/Mayotte, pour la prise en charge des patients hospitalisés sous contrainte et requérant une prise en charge et/ou une surveillance renforcées	Validation du projet et lancement des travaux Contractualisation	Soutien financier pour le renforcement des capacités d'accueil en soins intensifs de psychiatrie :la création d'une unité de soins intensifs de 12 places . Portage EPSMR Dimensionnement des équipes en cours	Travaux	Travaux			Déploiement du projet avec ouverture de l'unité .(fin 2021)			ARS
	10. Promotion des thérapies non médicamenteuses	Poursuite du soutien à la sismothérapie-A inscrire sur la durée du CPOM (clinique Les Flamboyants)	Accompagnement financier effectif - Démarche de contractualisation en cours de finalisation	Poursuite du soutien à la sismothérapie-A inscrire sur la durée du CPOM (clinique Les Flamboyants)	Poursuite du soutien à la sismothérapie-A inscrire sur la durée du CPOM (clinique Les Flamboyants)			Poursuite du soutien à la sismothérapie (clinique Les Flamboyants)			ARS
5. Améliorer la fluidité des parcours de soins	1. Réorganisation extrahospitalière autour d'un CMP-pivot par secteur de santé mentale, selon les conclusions des travaux ANAP	A inscrire dans les CPOM des établissements de santé	non mise en œuvre. Réorganisation non retenue par le PTSM qui privilégie un renforcement des CMP et CMPEA et non une réorganisation extrahospitalière autour d'un CMP pivot par secteur. Action à actualiser après validation PTSM (arbitrage attendu)		Réorganisation extra hospitalière autour des CPM et CMPEA	cf31	cf31			ARS	
	2. Redéfinition des procédures d'orientation vers les urgences, selon les conclusions des travaux ANAP et harmonisation de l'accueil dans les 4 zones de santé	Travaux CTSM	Fait. Réflexions menées dans le cadre des travaux de l'ANAP. Protocoles rédigés et validés par les CME des établissements de santé	Travaux CTSM				A engager dans le cadre de la Communauté Territoriale de Santé Mentale			CTSM
	3. Extension à la prise en charge des jeunes intégrant le passage à l'âge adulte des travaux sur l'organisation des parcours, à l'instar de l'approche déjà développée avec l'ANAP pour les adultes	Travaux CTSM	Priorité retenue dans le PTSM arrêté axe 2 du PTSM -filrière spécifique pour adolescents	Travaux CTSM			Fait par la CTSM en 2019-2020 (axe 2 du PTSM)	Déploiement des actions validées du PTSM Analyse du projet de seconde unité d'hospitalisation complète à destination des adolescents portée par la CHU			CTSM
	4. Renforcement de la coordination et de la complémentarité des interventions sanitaires, sociales et médicosociales :										
	a. Recours à la PTA OIIS Appui	Clarification régionale des missions de coordination des parcours en Santé Mentale		Clarification régionale des missions de coordination des parcours en Santé Mentale			Expérimentation du dispositif de la PALI (Plateforme d'appui au logement inclusif) : Accompagnement des personnes issues des pensions marrons, suite à la fermeture de celles-ci.	Poursuite dispositif			ARS/CD/
	b. Développement des prises en charge partagées entre établissements hospitaliers, médicaux-sociaux sur le modèle de la « Réponse accompagnée pour tous »										
5. Coordination des prises en charge des comorbidités psychiatriques et addictologiques entre CSAPA, CMP et services hospitaliers d'addictologie							Expérimentation d'un dispositif par le réseau Oté devant permettre de protocoliser la coordination des comorbidités addictologiques et psychiatriques, voire de structurer un parcours de prise en charge intégrée cf FR addictions .			CTSM/SAOME	
	1. Renforcement de l'offre de réhabilitation psycho-sociale au niveau des CMP	Travaux CTSM	Renforcement effectif de l'offre de réhabilitation psychosociale avec la mobilisation de 2 équipes de réhabilitation dans le Nord et dans le Sud	Travaux CTSM			Des référents dans chaque CMP el lien avec les équipes de réhabilitation psycho-sociale			CTSM	
	2. Favoriser le développement cohérent des services d'accompagnement à domicile tant en capacité qu'en polyvalence						action à supprimer				
	3. Structuration de l'offre de soins ambulatoire autour du projet de création d'une centaine de places de maisons relais de la DJSCS	Travaux CTSM		Travaux CTSM	Travaux CTSM			Renforcement des équipes mobiles psychiatrie-précarité			
	4. Accroissement des capacités d'accueil de personnes en situation de handicap psychique en ESAT		Non effectif. Moratoire national sur la création de places d'ESAT . Action supprimée				Pas d'évolution en 2020	Action dépendante de crédits accordés par le national			

6. Améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des personnes avec troubles psychiques	5. Création de nouveaux Groupements d'Entraide Mutuelle en handicap psychique	Evaluation des GEM et extension	non réalisée	Evaluation des GEM et extension		Action non mise en œuvre	Mobilisation de crédits sur marge régionale FIR			Collectif National Inter GEM/ARS
	6. Développement des capacités d'alternatives à l'hospitalisation complète (accueil familial thérapeutique, appartements de coordination thérapeutique, appartements associatifs à visée thérapeutique...)	Programmation à inscrire dans les CPOM Etablissements	Démarche de contractualisation en cours de finalisation	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Autorisation du dispositif Un Chez Soi d'Abord suite APP: 100 appartements dédiés à l'entrée directe dans le logement de personnes sans-abris avec des troubles psychiques sévères et durables avec un accompagnement soutenu par des équipes relevant de la psychiatrie mais aussi de l'addictologie et du social; Expérimentation du dispositif de la PALI (Plateforme d'appui au logement inclusif)	Augmentation de l'offre : Passage à 30 appartements relais en sortie d'hospitalisation psychiatrique			ARS / CTSM (avec DISCS et/ou CD en fonction des projets)
	7. Renforcement du dispositif de mise à disposition de professionnels de psychiatrie et de pédopsychiatrie des établissements de santé avec les établissements sociaux et médico-sociaux	Bilan du dispositif et ajustement	Action non réalisée . Programmation à revoir			Dispositif opérationnel sur le secteur EPSMR Pas sur le territoire Sud	Réflexion à mener sur le besoin pour le secteur Sud.			ARS / CTSM
	8. Fluidification des parcours en hospitalisation de jour					cf action axe 5 feuille de route				CTSM
	9. Développement des accueils familiaux pour les handicapés psychiques avec formation						Déploiement d'une offre d'appui aux accueillants familiaux afin de faciliter l'accueil de personnes ayant un handicap psychique			ARS /CD
7. Développer les connaissances et les compétences partagées en santé mentale	1. Formations croisées des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social pour développer l'interconnaissance et l'appropriation partagée des référentiels de bonnes pratiques						Réflexion sur l'opportunité de la création d'un centre de ressource associant des champs thématiques proches (addictologie, santé mentale, TND ...)			CTSM
	2. Renforcement et exploitation du recueil d'activité des établissements de santé		Action partiellement engagée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial de santé mentale par la CTSM	A engager	Travaux CTSM		Evaluer impact des actions engagées dans le cadre du CTSM : construction et suivi des indicateurs			ARS/CTSM/CGSS
	3. Soutien à la recherche et l'épidémiologie en santé mentale	Création d'un poste hospitalo-universitaire	-Création du poste hospitalo- universitaire non effectif -Lancement d'une enquête épidémiologique de santé mentale en population générale			Report l'enquête épidémiologique de santé mentale en population générale du fait du contexte de crise sanitaire	Lancement de l'enquête épidémiologique de santé mentale en population générale en octobre 2021, (EPSMR)		Résultat enquête	CTSM